



AMELIE PANS

Députée bruxelloise

Mme Barbara Trachte, ministre-
présidente en charge de la Famille

Question orale de Madame Amélie Pans, Députée, adressée à ~~Monsieur Alain Maron,~~
Ministre en charge de l'action sociale et de la santé

Objet : Les mutilations génitales féminines

Monsieur le Ministre,

Le 6 février prochain ce sera la journée internationale à l'encontre des mutilations génitales féminines.

L'occasion de rappeler que les statistiques les plus récentes continuent de montrer une augmentation inquiétante du nombre de filles et femmes concernées dans le monde et en Belgique. En effet, 230 millions de filles et femmes dans le monde ont subi des MGF, soit une augmentation de 15 % par rapport à 2016, selon l'UNICEF. En Belgique, au 31 décembre 2020, 35 459 filles et femmes étaient concernées par cette pratique (déjà excisées ou à risque). Au sein de notre Région, cette problématique concernerait 9 784 filles et femmes.

La COCOF a déjà inscrit son engagement contre les MGF dans une lutte plus large contre les violences faites aux femmes, notamment à travers :

- Sa participation au Plan intra-francophone contre les violences faites aux femmes 2020-2024, en collaboration avec la Région wallonne et la Fédération Wallonie-Bruxelles.
- Son Plan de Promotion de la Santé (2023 – 2028) qui inclut une mesure visant à "soutenir la mise en œuvre d'actions de prévention des mutilations génitales dans une vision concertée".
- Des campagnes de sensibilisation, telles que la distribution de rubans blancs sur ses principaux sites.
- Le soutien financier à des projets visant à lutter contre les violences faites aux femmes, y compris les MGF, via des subsides pour l'égalité des chances et la lutte contre les discriminations.



Ces initiatives méritent d'être saluées. Cependant, les chiffres alarmants relatifs aux MGF, combinés à la tendance inquiétante d'un abaissement de l'âge des victimes, montrent qu'il est indispensable de redoubler d'efforts pour prévenir ces violences et soutenir les victimes.

D'où mes questions, Monsieur le Ministre :

- Dans le cadre du Plan intra-francophone contre les violences faites aux femmes 2020-2024, quelles actions spécifiques la COCOF a-t-elle menées ou mènera-t-elle encore pour lutter contre les mutilations génitales féminines en Région bruxelloise ? Qu'en est-il de la mesure du Plan de Promotion de la Santé ?
- Pourrais-je avoir plus d'informations quant aux collaborations avec les associations spécialisées, telles que le GAMS ou Intact ?
- Quels outils et actions concrètes la COCOF met-elle en place pour sensibiliser les populations concernées, en particulier sur le territoire bruxellois ?
- Les subsides actuels permettent-ils de financer spécifiquement des projets visant à prévenir les MGF ou à soutenir les victimes ? Si oui, quels résultats ont été obtenus jusqu'à présent ?
- Enfin, comment la COCOF évalue-t-elle l'impact de ses initiatives actuelles dans la lutte contre les mutilations génitales féminines ?

D'avance je vous remercie pour vos réponses

Amélie Pans